

La Gazette des Chambres

JUILLET 2011

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

Début du procès de quatre dirigeants khmers rouges



Le 30 juin, le public assiste à la dernière journée de débats de l'audience initiale du procès 002 tenue devant les CETC.

2 Nouvelles et commentaires
4 Gros plan

Dans ce numéro

Derniers
développements
judiciaires

9 Calendrier des Chambres

10 La page des ONG

Calendrier des activités de sensibilisation

Fin juin, les Chambres extraordinaires ont consacré une audience aux questions de procédure de leur deuxième procès, celui des quatre accusés qui seraient les plus hauts dirigeants khmers rouges encore en vie. Ouverture historique d'un procès très attendu où il sera question des atrocités qui ont coûté la vie à au moins 1,7 million de personnes durant la seconde moitié des années 70.

Nuon Chea, leng Sary, leng Thirith et Khieu Samphan ont comparu devant la Chambre de première instance des CETC pour prendre part aux débats du 27 au 30 juin.

Conseils de la Défense, co-procureurs et coavocats principaux pour les parties civiles ont débattu d'exceptions préliminaires portant sur l'autorité de la chose jugée, la grâce royale et la prescription. L'audience initiale s'est tenue pour examiner certaines questions de procédure avant d'entamer l'audience au fond consacrée à la production des preuves et des témoins.

Lire la suite en page 5.

Nouvelles et commentaires

Visite de deux délégations diplomatiques

Les Chambres extraordinaires ont reçu la visite de diplomates français et néozélandais au cours des semaines précédant l'ouverture de l'audience initiale dans le dossier n° 002.

Le 9 juin, accompagné d'une collaboratrice, M. Christian Connan, Ambassadeur de France, a fait aux CETC une visite de courtoisie. Il a été informé des activités de la juridiction par des responsables judiciaires et administratifs. Il a également pu rencontrer des compatriotes employés aux CETC pour les soutenir dans leur contribution au système judiciaire cambodgien.

Le 21 juin, les CETC ont accueilli une représentante de l'ambassade de Nouvelle-Zélande à Bangkok.

M^{me} Anais Kedgley Laidlaw a été mise au

courant des travaux des CETC par MM. Tony Kranh et Knut Rosandhaug, respectivement Directeur par intérim et Directeur adjoint de l'administration, avant de s'entretenir avec M^{me} la juge Silvia Cartwright, originaire de Nouvelle-Zélande.



M. Christian Connan (à droite). Ambassadeur de France, rencontre des représentants des CETC.

Les dossiers nos 003 et 004 restent actifs

En juin, les activités judiciaires se sont poursuivies dans les dossiers n^{os} 003 et 004, le coprocureur international et les co-juges d'instruction agissant selon le Règlement intérieur des Chambres extraordinaires.

Le 7 juin dernier, dans le dossier n° 003, les co-juges d'instruction You Bunleng et Siegfried Blunk ont rendu une ordonnance rejetant trois demandes d'actes d'instruction soumises le 18 mai 2011 par le co-procureur international Andrew Cayley. Ce rejet était motivé par le fait que les demandes n'émanaient que d'un seul des deux co-procureurs, sans qu'il y ait eu délégation de

pouvoir ou enregistrement de désaccord.

Le 10 juin, en réponse à cette ordonnance, les co-procureurs ont officiellement enregistré leurs désaccords ; le co-procureur international a d'autre part représenté ses trois demandes, accompagnées d'une quatrième, en prorogation du délai de dépôt des demandes de constitution de partie civile dans le dossier n° 003, ouvert contre des personnes non nommées.

Le même jour, M. Cayley a déposé auprès de la Chambre préliminaire une déclaration d'appel contre l'ordonnance de rejet rendue par les co-juges d'instruction, contestant la façon dont les magistrats instructeurs avaient interprété la loi.

Le co-procureur international a aussi agi dans le dossier n° 004, également ouvert contre des personnes non nommées. Le 16 juin, il a annoncé publiquement avoir saisi les co-juges d'instruction d'une demande d'acte d'instruction et d'un réquisitoire supplétif, ce dernier visant à ce que des enquêtes soient menées sur des crimes supplémentaires, notamment commis à l'encontre de la population khmère krom des provinces de Takeo et de Pursat.

L'Australie fait un don de 2 millions de dollars australiens

Les composantes cambodgienne et internationale des Chambres extraordinaires ont bénéficié d'un don de 1 million de dollars australiens chacune. Le gouvernement australien entend ainsi contribuer au bon fonctionnement des CETC.

Ce montant total de 2 millions de dollars australiens, soit 2,13 millions de dollars américains, a été reçu alors que se poursuivaient, dans un dossier d'une grande complexité, les préparatifs du deuxième procès des CETC.

« L'Australie reconnaît les progrès significatifs réalisés par les CETC dans la lutte contre l'impunité face aux crimes de masse commis par les Khmers rouges et, partant, dans la recherche de justice pour les victimes et de réconciliation nationale pour le Cambodge », a déclaré l'Ambassadrice d'Australie, M^{me} Penny Richards, dans une lettre qu'elle a adressée à M. Tony Kranh, Directeur par intérim du Bureau de l'administration.

L'Australie compte parmi les quelques grands donateurs des CETC. Ses contributions totalisent à ce jour 16,7 millions de dollars australiens.

L'ONU affirme l'indépendance des CETC

Le 14 juin, dans une déclaration du porteparole du Secrétaire général Ban Ki-moon, l'ONU a démenti les conjectures des médias selon lesquelles elle aurait demandé aux cojuges d'instruction de prononcer un non-lieu dans le dossier n° 003.

« L'appui à l'indépendance du pouvoir judiciaire est un principe fondamental que les Nations Unies soutiennent au Cambodge comme ailleurs », a déclaré le porte-parole.

« Les juges et procureurs des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens doivent pouvoir fonctionner sans ingérence extérieure du Gouvernement royal cambodgien, de l'ONU, des États donateurs et de la société civile », a-t-il ajouté. « Spéculer sur le contenu de l'ordonnance de clôture à ce stade ne favorise pas la procédure judiciaire indépendante », a souligné le porte-parole de M. Ban, avant de réaffirmer le soutien indéfectible de l'Organisation des Nations Unies pour les CETC à la veille du procès particulièrement significatif et complexe du dossier n° 002.

Nouveaux visages aux relations publiques

De nouveaux visages sont apparus au sein de la Section des relations publiques des Chambres extraordinaires. Les CETC renforcent ainsi leur capacité de communication externe pour atteindre un public encore plus large.

M. Huy Vannak, ancien directeur de l'information de la chaîne de télévision Cambodian Television Network, est le nouveau fonctionnaire cambodgien des affaires publiques, tandis que M. Neth Pheaktra, ancien rédacteur en chef de l'édition en khmer du quotidien *Phnom Penh Post*, est de-

venu le nouvel attaché de presse de la Section.

Forts d'une vaste expérience journalistique, tous deux ont déjà travaillé dans des domaines connexes aux CETC. M. Huy a été chercheur auprès du Centre de documentation du Cambodge et connaît bien l'histoire du Kampuchéa démocratique. M. Neth a présenté le magazine télévisé hebdomadaire *Duch* on Trial (Duch face à ses juges).

M. Dim Sovannarom, précédemment attaché de presse, est désormais responsable de la Section.





MM. Huy Vannak (à gauche) et Neth Pheaktra ont pris leurs fonctions auprès des CETC.





Dans le cadre de leur programme de sensibilisation, les CETC ont accueilli 360 moines, étudiants et villageois de la province de Kampong Cham le 14 juin.

L'audience initiale depuis la galerie du public



Chaque matin, au cours de la dernière semaine de juin, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ont accueilli des centaines de Cambodgiens ordinaires, venus en bus des quatre coins du Royaume, ainsi que des invités venus de l'étranger. Qu'il s'agisse du moine vêtu de sa toge orangée, du paysan reconnaissable à son foulard krama ou de l'étudiant en uniforme, tous étaient venus assister à l'ouverture historique du deuxième procès des CETC, dans lequel seront jugées quatre personnes accusées d'être de hauts dirigeants khmers rouges. Le personnel de la Section des relations publiques des Chambres extraordinaires a recueilli les impressions de certains de ces visiteurs.

M. Raoul-Marc Jennar, spécialiste des droits de l'homme et conseiller du Gouvernement royal du Cambodge : « Justice n'est pas vengeance. La justice est un processus ardu par lequel on cherche à établir la vérité et à déterminer qui est à blâmer et qui il faut punir. Préférer la justice à la vengeance nous oblige à accomplir ce long et complexe travail. »

M. **Hou Sareoun**, 77 ans, moine de Kampong Cham: « Je suis venu ici pour voir les visages de ces dirigeants khmers rouges. Je ne sais pas comment le tribunal va les punir, mais je sais que ce n'est pas de la vengeance, c'est la loi. »

M^{me} **Chey Neuo**, 68 ans, de Kampong Speu : « Je me sens mieux depuis que mon gouvernement et l'ONU ont reconnu ma souffrance et essayent de me faire justice. Ce procès est ma compensation, je ne demande rien de plus. »

M^{me} **Uch Ron**, 58 ans, de Kampong Thom : « Je voulais juste les entendre avouer qu'ils avaient eu tort, c'est tout. »

M^{me} Nheum Kim Heoun, 42 ans, partie civile de Kampong Cham: « C'était assez intéressant aujourd'hui d'entendre les avocats de leng Sary invoquer le procès de 1979 et dire qu'il ne devrait pas être jugé à nouveau pour les mêmes raisons... Je suis inquiète à l'idée que ces accusés pourraient mourir avant la fin de leur procès en raison de leur grand âge. »

M^{lle} **Keo Chan Raksmey**, 19 ans, étudiante à l'Université royale de droit et des sciences économiques : « Je trouve injuste que le Président de la Chambre ait permis aux accusés de quitter la salle au milieu de l'audience. Dans la galerie du public, il y avait des victimes très âgées venues de très loin pour assister à ce procès malgré leur condition physique. »

M. Masafumi Kuroki, Ambassadeur du Japon : « Je suis heureux de voir que le procès tant attendu dans le dossier n° 002 se soit enfin ouvert aujourd'hui avec la tenue de l'audience initiale. J'espère que la procédure restera juste et rapide. »

M^{me} Anne Heindel, conseillère juridique auprès du Centre de documentation du Cambodge : « Tous (dans les équipes de défense) ont pu évoquer des questions qu'ils avaient soulevées et auxquelles ils reviendront à plusieurs reprises en cours de procès. Cette audience a bien montré à quoi ressemblera le procès pendant les mois à venir. C'était un bon début. »

M. Alex Hinton, anthropologue (États-Unis): « C'est le procès le plus important concernant les Khmers rouges, parce que ce sont leurs membres les plus haut placés qui se retrouvent dans le box des accusés, plus de 32 ans après les faits, pour que justice soit rendue au nom des victimes. »



À gauche, de haut en bas : étudiants assistant à l'audience initiale ; membres de la presse ; visiteurs circulant dans les locaux des CETC. Ci-dessus : audience en cours.

Début du procès de quatre dirigeants khmers rouges (suite de la page de couverture)

Les crimes contre l'humanité, les violations graves des Conventions de Genève de 1949, le génocide et les crimes de droit interne reprochés aux quatre accusés sont passibles de la peine maximale d'emprisonnement à vie.

Selon les charges, sous un joug qui dura d'avril 1975 à janvier 1979, les Khmers rouges auraient déplacé des millions de personnes et les auraient forcées à travailler dans des conditions inhumaines, pour finalement les laisser mourir de faim, les soumettre à la torture et les exécuter.

Aujourd'hui âgés de 79 à 85 ans, les accusés ont assisté aux quatre journées de l'audience initiale depuis le box des accusés et, dans certains cas, depuis le centre de détention ou dans l'une des cellules spéciales de la salle d'audience.

L'audience initiale portait sur certaines des exceptions préliminaires soulevées par les équipes de défense. En 1979, leng Sary avait été reconnu coupable de génocide et condamné à mort par contumace par le Tribunal populaire de la Révolution, mais avait bénéficié de la grâce royale en 1996, avant sa défection du mouvement khmer rouge.

Les conseils de leng Sary ont fait valoir que leur client ne pouvait être jugé devant les CETC puisqu'il avait déjà été jugé pour les mêmes faits et qu'il bénéficiait en outre de la grâce royale. Les procureurs ont présenté des arguments afin d'établir que les CETC étaient bel et bien compétentes pour le juger. En ce qui concerne les crimes prévus par le Code pénal cambodgien de 1956, les quatre équipes de défense ont affirmé que ces infractions ne

pouvaient plus être poursuivies parce que frappées de prescription depuis 1989.

Bien qu'avocats et procureurs aient débattu de questions juridiques très pointues pendant la majeure partie de l'audience initiale, les visiteurs qui étaient venus de diverses provinces cambodgiennes et d'ailleurs pour occuper les 482 sièges de la galerie du public ont apprécié de pouvoir entendre s'exprimer deux des accusés.

Peu après l'ouverture des débats le 27 juin, Nuon Chea, portant lunettes de soleil et bonnet en tricot, a levé la main et a exprimé son mécontentement vis-à-vis de la procédure, exigeant que la Chambre considère ses exceptions préliminaires. « Je ne suis pas satisfait que cette audience se tienne », a-t-il d'abord annoncé, selon la transcription officielle. « Je demande à quitter le prétoire. Je ne reviendrai que si vous considérez ma requête [...] d'un débat public », a-t-il ajouté par la suite.

Le quatrième jour, Khieu Samphan s'est levé pour déclarer sa volonté de coopérer avec le tribunal. « Il s'agit d'un moment très important pour moi et mes compatriotes, qui ont soif de compréhension et qui veulent savoir ce qui s'est passé entre 1975 et 1979. Moi-même, j'attends ce moment depuis bien longtemps », indiqua-t-il d'une voix ferme. « [J]e contribuerai avec sincérité et je coopérerai avec la mission du tribunal pour s'assurer [...] de jeter la lumière sur ce qui s'est produit dans la période dont je vous ai parlé. » L'ancien chef de l'État a poursuivi en demandant à la Chambre d'inclure dans la liste définitive des témoins ceux qu'il avait proposés.

À l'audience, les co-avocats des près de 4 000 parties civiles ont donné une indication des réparations qu'ils demanderaient.

Malgré certains retards, l'audience initiale s'est achevée dans le délai prévu. Tous les points de l'ordre du jour ont été traités et les parties ainsi que les visiteurs semblaient satisfaits de son bon déroulement.

Le co-procureur Andrew Cayley a fait part de sa satisfaction lors d'une conférence de presse. « Ce fut l'une des audiences de procédure les plus réussies de ma carrière », a estimé le magistrat expérimenté. « Nombreux étaient ceux qui par le passé ne croyaient pas à la tenue de ce procès. Ils ont été démentis. J'espère que le procès du dossier n° 002 se déroulera bien et rapidement. »

M^e Phat Pouv Seang, avocat de leng Thirith, a exprimé un sentiment similaire : « Les débats se sont bien déroulés, malgré les accrocs. Tant les procureurs que les équipes de défense ont pu présenter leurs arguments. »

Lors des quatre jours d'audience, 2 700 personnes en tout sont venues aux CETC pour assister aux débats. Parmi celles-ci, M. Tep Leng, chef d'une commune de la province de Kampot. « Je suis content d'être là », a-t-il déclaré après une journée d'audience. « Je n'aurais jamais cru qu'il y aurait un jour un tribunal pour juger ces dirigeants khmers rouges. [...] Maintenant, c'est le cas, et c'est bien, car cela permet aux Cambodgiens de voir la vérité. »

L'audience au fond n'a pas encore été programmée par la Chambre de première instance, mais pourrait avoir lieu dès septembre. La Chambre a indiqué qu'une autre audience publique est envisageable entre-temps si besoin.









De gauche à droite : Nuon Chea, leng Thirith, leng Sary et Khieu Samphan, à l'audience publique tenue en juin aux CETC.

La Gazette des Chambres : numéro 38

Derniers développements judiciaires

Chaque mois, dans le souci de tenir le public informé des faits nouveaux aux CETC, les organes et sections des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens présentent un résumé de leurs activités. Voici les activités du mois de **juin 2011**. Voir la page 9 pour le détail des décisions et ordonnances.

Chambre préliminaire

Au cours du mois de juin, la Chambre préliminaire a délibéré sur un certain nombre d'appels et de demandes, dont trois appels dans le dossier n° 003 et deux dans le dossier n° 004. Elle a notifié aux parties des décisions et dispositifs rendus sur certains appels et a réglé des questions relatives à la procédure et à la gestion des dossiers.

Dossier n° 002

Le 24 juin, la Chambre a rendu ses décisions sur 94 appels interjetés par les parties civiles contre des décisions des co-juges d'instruction déclarant irrecevables 1 747 demandes de constitution de partie civile. La Chambre a décidé d'accueillir les appels et de reconnaître la qualité de partie civile dans le dossier n° 002 à 98 % des demandeurs déboutés.

Par suite du raisonnement qu'elle a adopté dans ces décisions, la Chambre a invité les parties à donner leur avis sur l'opportunité de reconsidérer la recevabilité des demandes de constitution de partie civile qu'elle avait rejetées dans ses décisions antérieures sur les appels CP 47 et 53.

Le 29 juin, la Chambre a notifié aux parties les motifs de la décision par laquelle elle a déclaré irrecevable l'appel des coavocats des parties civiles contestant la réponse faite par les co-juges d'instruction à la requête portant sur la confidentialité, l'égalité et l'équité.

Dossier n° 003

Le 25 mai, le co-procureur international a déposé un appel confidentiel contre l'ordonnance du Bureau des co-juges d'instruction lui enjoignant de retirer sa déclaration publique du 9 mai 2011. Une version publique expurgée de l'appel a été déposée le 27 mai. Par ordonnance du 18 mai, les co-juges d'instruction avaient ordonné au co-procureur international de publier dans les trois jours une rétractation visant certaines déclarations contenues dans un communiqué de presse publié le 9 mai. Le 13 juin, la Chambre a ordonné que soit suspendue l'exécution de l'ordonnance du Bureau

des co-juges d'instruction en attendant qu'elle se prononce définitivement sur l'appel.

Chambre de première instance

Du 27 au 30 juin, la Chambre de première instance a tenu son audience initiale dans le dossier n° 002.

Chambre de la Cour suprême

Dossier n° 001

En juin, la Chambre de la Cour suprême a continué de travailler à son arrêt relatif aux appels interjetés contre le jugement de première instance.

Dossier n° 002

Les 3 et 6 juin, la Chambre a rendu deux décisions rejetant sur le fond trois appels immédiats interjetés par Nuon Chea, leng Thirith et Khieu Samphan en contestation de la légalité de leur détention, et a modifié en partie la décision de la Chambre de première instance.

Le 3 juin, la Chambre a rejeté la requête en récusation du juge Som Sereyvuth, par laquelle leng Thirith mettait en doute l'indépendance du magistrat.

Le lundi 13 juin, la Chambre a reçu une délégation de juges de l'International Crimes Tribunal – Bangladesh (ICT-BD), tribunal bangladais au mandat similaire à celui des CETC. Les juges des deux juridictions ont partagé les enseignements tirés de leurs expériences et considéré les possibilités de coopération.

Bureau des cojuges d'instruction

Dossier n° 003

Les co-juges d'instruction ont rejeté la demande d'investigations supplémentaires du co-procureur international, M. Andrew Cayley, comme n'étant pas valide.

Ils ont également jugé non valide le réquisitoire supplétif du co-procureur international relatif aux sites de crimes du secteur 1 et à la persécution des Khmers Krom, au motif que le magistrat international avait déposé cet acte de procédure avant l'expiration de la période de 30 jours prévue par la règle 71 3) du Règlement intérieur pour tenter de résoudre un différend.

Dossier nº 004

Les enquêtes se sont poursuivies avec vigueur. Plusieurs témoins clefs ont été entendus par un juge d'instruction en personne, jusque dans de lointaines provinces. De nouvelles missions de terrain sont prévues. Les éléments recueillis à ce jour, dont 3 004 documents totalisant plus de 50 000 pages, ont été étudiés par des membres des personnels cambodgien et international du Bureau répartis en groupes de travail mixtes

Jusqu'à présent, les co-juges d'instruction ont reçu 339 demandes de constitution de partie civile dans les dossiers nos 003 et 004. Deux groupes de travail constitués de fonctionnaires cambodgiens et internationaux ont été mis sur pied pour traiter ces demandes. Leur tâche progresse. Le travail relatif à la création d'une base de données en vue de publier les décisions des co-juges d'instruction s'est également poursuivi.

Bureau des co-procureurs

Dossier n° 002

Les co-procureurs et co-procureurs adjoints ont plaidé à l'audience initiale sur des questions de procédure et de compétence, dont la liste des témoins de la première phase du procès, l'autorité de la chose jugée et l'amnistie dans le cas de leng Sary, la prescription des violations graves des Conventions de Genève et des crimes visés par le Code pénal cambodgien de 1956.

Actes de procédure

Le Bureau des co-procureurs a déposé 11 documents auprès de la Chambre de première instance dans le **dossier n° 002**, notamment trois importantes

demandes publiques visant à ce que soit modifiée la façon dont la Chambre préliminaire avait qualifié le comportement reproché aux accusés. Il est demandé, premièrement, que les viols commis sous le Kampuchéa démocratique soient qualifiés de crimes contre l'humanité à part entière plutôt que d'« autres actes inhumains » non spécifiés, que, deuxièmement, toutes les catégories d'entreprise criminelle commune, sans exclure celle « élargie », puissent être retenues en tant que formes de participation, conformément à la jurisprudence constante des tribunaux ad hoc, et, troisièmement, que soit supprimée de la définition des crimes contre l'humanité l'exigence du lien avec un conflit armé. La Chambre a invité les parties à soumettre leurs réponses au plus tard le

Le Bureau des co-procureurs a également demandé que, dans l'intérêt de l'équité et de la rapidité des audiences, les accusés indiquent clairement s'ils ont l'intention de témoigner au procès, et que la Chambre de première instance adopte une procédure simplifiée pour admettre certaines déclarations écrites fiables et authentiques sans comparution des témoins concernés.

Dossiers nos 003 et 004

Le co-procureur international a déposé 12 nouveaux documents auprès des magistrats instructeurs, dont un réquisitoire supplétif visant des sites de crimes et des crimes supplémentaires dans le dossier n° 004.

Afin de tenir le public dûment informé des procédures en cours devant les CETC, le co-procureur international a publié un résumé des informations relatives aux sites de crimes du dossier nº 003. Il s'agit aussi d'inciter les personnes qui pourraient avoir la qualité de plaignant ou disposer de renseignements sur les crimes allégués à prendre contact directement avec la Section d'appui aux victimes ou le Bureau des co-procureurs. L'ordonnance de rétractation rendue par les co-juges d'instruction à l'encontre de ces informations a été immédiatement portée en appel, et son exécution suspendue en attendant que l'appel soit tranché. Quatre actes de procédure initialement considérés comme invalides pour des motifs techniques ont été déposés à nouveau. Dans chaque cas, le Bureau des coprocureurs continue d'attendre des décisions sur le fond, des ordonnances relatives aux actes d'instruction ou, à tout le moins, le versement au dossier de ses conclusions.

Activités de sensibilisation

Le co-procureur international a donné une conférence à l'Université Pannasastra sur les questions de droit entourant la poursuite du crime de génocide devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Section d'appui à la Défense

La Section a continué de fournir un appui juridique, administratif et technique aux équipes de défense.

Dossier n° 002

Le 3 juin, la Chambre de la Cour suprême a rejeté la requête de leng Thirith en récusation du juge Som Sereyvuth pour manque d'indépendance, la Défense n'ayant pas pu établir que le magistrat avait fait preuve de parti pris dans le cas invoqué.

Ce même 3 juin, la Chambre de la Cour suprême a rejeté les demandes urgentes de remise en liberté de Nuon Chea, leng Thirith et Khieu Samphan.

La Défense de leng Thirith avait fait valoir que la décision de la Chambre de première instance n'était pas suffisamment motivée car elle n'examinait pas ses principaux arguments. La Chambre de la Cour suprême a estimé que les juges de première instance s'étaient conformés aux normes internationales et que les erreurs de procédure qui auraient pu être commises n'auraient en tout état de cause pas pu être suffisantes pour justifier une remise en liberté immédiate.

Les débats de l'audience initiale ont porté sur certaines des exceptions préliminaires soulevées par les parties, concernant notamment la condamnation de leng Sary en 1979, la grâce et l'amnistie royales dont il avait bénéficié et la prescription de certains crimes.

Il a également été question des listes de témoins envisagées pour les quatre premières phases du procès, des demandes de réparation des parties civiles et des règles applicables à la présence des accusés dans le prétoire. Le 28 juin, le Président de la Chambre de première instance a annoncé qu'en tant qu'accusé Nuon Chea était en droit de contester le fait qu'il doive être présent dans le prétoire.

Dossiers nos 003 et 004

La Section continue de suivre de près l'évolution des dossiers nos 003 et 004, et de veiller à ce que les droits des suspects soient sauvegardés au regard des normes internationales et des meilleures pratiques.

Héritage et sensibilisation

La Section entend aider les CETC à léguer au Cambodge un système judiciaire renforcé. Elle entreprend des actions en faveur de la primauté du droit, du procès équitable, de la capacité des avocats et d'autres à exiger la justice au Cambodge.

Le 9 juin, un représentant de la Section a fait un exposé sur les CETC et sur le rôle de la Défense dans les procès internationaux à des étudiants et enseignants du Yale College et du Touro College.

Le 10 juin, un représentant de la Section s'est entretenu avec M. Lao Mong Hay. Les discussions avec l'universitaire ont porté sur le système judiciaire cambodgien et l'impact positif que pourraient avoir les CETC sur celui-ci.

Le 15 juin, devant une délégation de la faculté de droit de l'Université de San Francisco, des représentants de la Section ont fait un exposé sur les CETC, le rôle de la Défense et le travail de la Section en faveur de l'héritage des Chambres extraordinaires. L'Université mène depuis de nombreuses années des actions favorisant la réforme de la justice et la primauté du droit au Cambodge.

Le 20 juin, des représentants de la Section se sont entretenus avec M^{me} Viviane Dittrich, chercheuse universitaire à la London School of Economics, de la façon dont la Section soutenait l'héritage des CETC et des formes que pourrait prendre cet héritage.

La Section a continué de travailler avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme en vue de favoriser un impact positif des CETC sur la justice cambodgienne. Des représentants de la Section et du Haut-Commissariat ont rencontré un membre de l'Université Pannasastra de Phnom Penh pour parler de collaboration.

Derniers développements judiciaires

Derniers développements judiciaires (suite de la page 7)

Le 29 juin, la Section d'appui à la Défense et le Haut-Commissariat pour les droits de l'homme ont lancé à Phnom Penh le Fair Trial Rights Club, cycle d'exposés interactifs, de séminaires, de conférences et de jeux de rôle destinés à familiariser les étudiants cambodgiens avec le droit à un procès équitable en se référant au cas des CETC.

Section d'appui aux victimes

Travail juridique

L'équipe de traitement et d'analyse a dépouillé 170 demandes relatives aux dossiers nos 003 et 004 et les a déposées auprès du Bureau des co-juges d'instruction.

Elle a également effectué des mises à jour en fonction des décisions prises par la Chambre préliminaire sur la recevabilité des demandes de partie civile et de l'ajout d'avocats sur sa liste. Après les trois décision rendues par la Chambre préliminaire en juin et juillet, les victimes autorisées à se constituer partie civile dans le dossier n° 002 sont à présent au nombre de 3 866.

Avec plusieurs organisations – l'Association pour les droits de l'homme et le développement au Cambodge (ADHOC), la Transcultural Psychosocial Organization (TPO), Avocats sans frontières (ASF), le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam) et le

Cambodian Human Rights Action Committee (CHRAC) –, la Section d'appui aux victimes a organisé pour les parties civiles une réunion de préparation à l'audience initiale, au cours de laquelle il a été question du déroulement des débats et de certains aspects juridiques du dossier.

Pour l'audience initiale, tenue dans les locaux des CETC du 27 au 30 juin, un groupe de quatre-

vingt-trois parties civiles a été invité. Cellesci ont pu assister aux débats pendant les quatre journées d'audience et, pour les aider à faire face à la colère et aux pensées suscitées par les événements du passé, certaines ont bénéficié d'un soutien médical et psychologique de la part du personnel de la Section d'appui aux victimes et des organisations impliquées.

L'après-midi du 30 juin, la Section, ses organisations partenaires, les avocats principaux pour les parties civiles et les avocats des parties civiles ont tenu une réunion postérieure à l'audience initiale pour en expliquer certains points importants aux

27 au 30 juin, un Réunion de préparation à l'audience initiale avec les parties civiles.

parties civiles, veiller à ce qu'elles aient compris la procédure suivie et ce qui s'y était passé, et leur donner l'occasion de soulever des questions et d'exprimer des opinions au sujet des débats.

Les parties civiles ont donné leur avis sur la traduction des débats, les demandes de réparation et les préparatifs envisagés en vue de leur témoignage au procès.

Mesures non judiciaires

Les membres de l'équipe se sont déplacés dans certaines provinces pour voir si les demandes des parties civiles étaient réalisables sur les sites concernés.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Le 9 juin, les co-avocats principaux pour les parties civiles ont rencontré aux Chambres extraordinaires l'Ambassadeur de France, M. Christian Connan. À cette occasion, le co-avocat cambodgien a expliqué en quoi consistait le rôle des co-avocats principaux dans le cadre du nouveau mode de représentation des parties civiles adopté par les CETC.

Le 28 juin, les co-avocats principaux pour les parties civiles ont rencontré aux CETC M. Stephen Rapp, Ambassadeur itinérant des États-Unis pour les crimes de guerre. Ils se sont entretenus avec lui du procès et des défis qu'il impliquait.

Pour préparer l'audience initiale dans le dossier n° 002, tous les avocats des parties civiles ont tenu des réunions pour considérer les questions pertinentes, distribuer des documents et partager leur expertise.

Du 27 au 30 juin, les co-avocats principaux pour les parties civiles ainsi que les co-avocats des parties civiles ont pris part à l'audience initiale tenue par la Chambre de première instance des CETC dans le dossier n° 002. Pendant ces quatre journées de débats, ils ont présenté des conclusions sur plusieurs points pour défendre les intérêts du collectif des parties civiles, répondant ainsi aux prétentions des équipes de défense. Les co-avocats principaux ont également soulevé la question des réparations.

Calendrier des Chambres

Décisions et ordonnances

Chambre préliminaire

13 juin 2011

Ordonnance suspendant l'exécution de l'ordonnance faisant suite à la déclaration publique du co-procureur international relative au dossier n^o 003 – l'exécution de l'ordonnance est suspendue en attendant qu'une décision soit rendue sur l'appel dont elle fait l'objet (D14/1/2).

24 juin 2011

Décisions relatives aux appels interjetés contre les ordonnances des co-

juges d'instruction sur la recevabilité de demandes de constitution de partie civile dans le dossier n° 002 – la qualité de partie civile est reconnue à 1 728 appelants (D404/2/4 et D411/3/6).

29 iuin 2011

Décision relative à l'appel contre la réponse faite par les co-juges d'instruction à la requête concernant la confidentialité, l'égalité et l'équité dans le dossier n° 002 – l'appel est jugé irrecevable (A410/2/6).

Chambre de première instance

7 juin 2011

Décision relative aux requêtes de la Défense de leng Sary dans le dossier n° 002 – l'autorisation de prendre contact avec de nouveaux témoins est refusée et le reclassement de la requête E71 en tant que document public est accordé (E87/3).

7 juin 2011

Ordonnance relative à la demande des co-procureurs en vue d'une pro-

rogation de délai pour déposer une réponse unique aux conclusions supplémentaires déposées par leng Sary dans le dossier n° 002 – une prorogation d'un jour est accordée (E51/12/1).

9 juin 2011

Décision relative à la demande des co-avocats principaux pour les parties civiles en vue d'une prorogation de délai dans le dossier n° 002 – une prorogation d'un jour est accordée (E51/10/2).

Chambre de la Cour suprême

3 juin 2011

Décision relative à la demande déposée par leng Thirith aux fins de récusation du juge Som Sereyvuth pour manque d'indépendance, rendue dans le dossier n° 002 – la demande est rejetée (1/4).

3 juin 2011

Décision relative aux appels interlocutoires interjetés par Nuon Chea et leng Thirith contre la décision rejetant leurs demandes urgentes respectives de remise en liberté immédiate, rendue dans le dossier n° 002 – les appels sont rejetés (E50/2/14).

6 juin 2011

Décision relative à l'appel interlocutoire interjeté par Khieu Samphan contre la décision rejetant sa demande de remise en liberté, rendue dans le dossier n° 002 – l'appel est rejeté (E50/3/4).

Bureau des co-juges d'instruction

6 juin 2011

Décision relative à la demande de prorogation de délai et aux demandes d'investigations formées par le co-procureur international dans le dossier n° 003 – les demandes sont rejetées (D20/3).

Audiences publiques prévues

Chambre préliminaire

Néant

Chambre de première instance

Néant

Chambre de la Cour suprême

Néant

ONG: sensibilisation et partenariat

Étude : ce que la population pense des CETC « après le premier procès »

Au moins trois Cambodgiens sur quatre estiment que les CETC sont justes et neutres, favorisent la réconciliation nationale et ont un impact positif sur la société, selon une étude publiée par le Human Rights Center de l'Université de Californie à Berkeley.

L'étude intitulée « After the First Trial » (« Après le premier procès ») est fondée sur les résultats de deux enquêtes réalisées auprès de la population cambodgienne (en septembre 2008 et décembre 2010), respectivement avant et après le procès de Kaing Guek Eav, alias Duch. Pour chaque volet de l'enquête, mille Cambodgiens de plus de 18 ans ont été sélectionnés au hasard dans le pays.

Si l'on en croit les résultats, les Cambodgiens continuent de se faire une idée positive des CETC. Une impression qui se renforce : le pourcentage de personnes interrogées estimant que les CETC contribuent au rétablissement de la confiance et à la réconciliation nationale a augmenté de plus de 10 points, et celui des personnes qui croient à la neutralité de la juridiction de 8 points.

Les résultats attestent également que les Cambodgiens continuent d'attendre beaucoup des Chambres extraordinaires. Pour plus des trois quarts des personnes interrogées, les CETC seraient bénéfiques aux victimes des Khmers rouges et à leurs familles, notamment en leur faisant justice et en les aidant à mieux se sentir, à éprouver moins de colère, et en apaisant les souffrances endurées sous les Khmers rouges.

L'étude peut être téléchargée en anglais sur le site web du Human Rights Center ou sur le site web peacebuildingdata.org, qui s'attache à combler le fossé entre les politiques de consolidation de la paix et leur mise en

Pour en savoir plus (en anglais), voir http://www.law.berkeley.edu/HRCweb/pdfs/After-the-First-Trial.pdf et http://www.peacebuildingdata.org/cambodia.

Figure 6: Perception des CETC

Les CETC sont-elles neutres ? (% de « oui »)

Les juges des CETC seront-ils justes ou injustes ? (% de « justes »)

Les CETC devraient-elles s'occuper de ce qui s'est passé sous les Khmers rouges ? (% de « oui »)

Col. 1 et 2 : personnes n'ayant pas vécu sous les Khmers rouges Col. 3 et 4 : personnes ayant vécu sous les Khmers rouges Col. 5 et 6 : ensemble des personnes interrogées

Figure 9: Impact attendu des CETC

Les CETC contribueront à la réconciliation nationale. (% de « oui »)

Les CETC contribueront au rétablissement de la confiance au Cambodge. (% de « oui »)

Les CETC feront justice aux victimes des Khmers rouges et/ou à leurs familles. (% de « oui »)

Col. 1 et 2 : personnes n'ayant pas vécu sous les Khmers rouges Col. 3 et 4 : personnes ayant vécu sous les Khmers rouges Col. 5 et 6 : ensemble des personnes interrogées

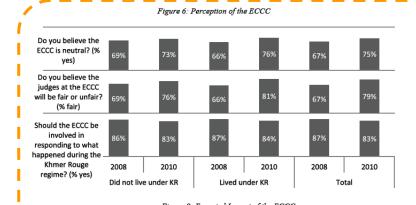
Figure 10 : Perception de l'héritage potentiel des CETC

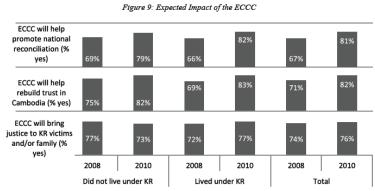
Les CETC auront-elles un impact positif ou négatif sur les victimes des Khmers rouges et leurs familles ?

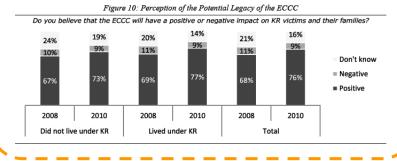
- En clair : Indécis
- En gris : Négatif
- En noir : Positif

Col. 1 et 2 : personnes n'ayant pas vécu sous les Khmers rouges Col. 3 et 4 : personnes ayant vécu sous les Khmers rouges

Col. 5 et 6 : ensemble des personnes interrogées







Figures extraites de l'étude « After the First Trial » réalisée par l'Université de Californie à Berkeley.

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

2 juin 2011 Film : le documentaire *Red Wedding (Mariage rouge)* sort à Phnom Penh.

6-9 juin 2011 Projet de l'International Centre for Conciliation (ICFC) : dans le cadre du projet Justice, History and Outreach (« Justice, histoire et sensibilisation »), une formation portant sur le dialogue est organisée à Ratanakiri.

8 juin 2011 Exposé: l'étude « After the First Trial: A Population-based Survey on Knowledge and Perception of Justice and the ECCC » (« Après le premier procès : enquête sur la connaissance et la perception de la justice et des CETC au sein de la population »), réalisée par l'Université de Californie à Berkeley, est présentée à des ONG, aux CETC et à des responsables du Gouvernement.

8 juin 2011 Émission radio du Cambodian Human Rights Action Committee (CHRAC): des auditeurs téléphonent pour donner leur opinion sur la participation des victimes au procès.

9 juin 2011 Visite aux CETC: l'Ambassadeur de France, M. Christian Connan, fait une visite de courtoisie aux Chambres extraordinaires.

9 juin 2011 Visite aux CETC : des étudiants et enseignants du Yale College et du Touro College se familiarisent avec la justice pénale internationale.

14-17 juin 2011 Réunion : le Cambodian Defenders Project (CDP) rencontre 18 parties civiles.

20 juin 2011 Visite aux CETC : M^{me} Viviane Dittrich, chercheuse à la London School of Economics, se penche sur l'héritage potentiel des CETC.

22 juin 2011 Émission radio : des auditeurs téléphonent au sujet du dossier n° 002, de l'audience initiale et des accusés.

27 juin 2011 Visite aux CETC : les Chambres extraordinaires accueillent M. Stephen Rapp, Ambassadeur itinérant des États-Unis pour les crimes de guerre.

27 juin 2011 Visite aux CETC : M. Clint Williamson, expert de l'ONU, est reçu aux Chambres extraordinaires.

30 juin 2011 Publication : le CHRAC distribue le n° 58 de KRT Watch.

6 juillet 2011 Voyage d'étude du ICFC : 32 villageois visitent les CETC et reçoivent des informations sur les Khmers rouges et le processus judiciaire.

6 et 13 juillet 2011 Émission radio du CHRAC : des auditeurs téléphonent pour échanger leurs vues sur l'issue de l'audience initiale dans le dossier n° 002.

13 juillet 2011 Atelier : le Fair Trial Rights Club (FTRC) organise un atelier comprenant une conférence et une discussion de groupe.

19 juillet 2011 Visite aux CETC : les Chambres extraordinaires reçoivent M. Jeff Daigle, chef de mission adjoint de l'Ambassade des États-Unis.

20 juillet 2011 Visite aux CETC : vingt étudiants du Cambodge, du Vietnam et d'Allemagne visitent les Chambres extraordinaires dans le cadre du programme d'été de l'Université royale de Phnom Penh.

20 et 27 juillet 2011 Émission radio du CHRAC : des auditeurs téléphonent pour parler du procès de leng Sary en 1979 et de l'amnistie dont il a bénéficié.

21 juillet 2011 Visite aux CETC : les Chambres extraordinaires reçoivent M. Rudi Verstraeten, Ambassadeur de Belgique.

26-28 juillet 2011 NGO Dialogue Project: l'ICFC et la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) suivent l'évolution du dialogue engagé



Des étudiants cambodgiens assistent à une séance d'information sur les CETC

entre des victimes et d'anciens Khmers rouges, et étendent le projet à d'autres habitants.

27 juillet 2011 Atelier : le FTRC organise une séance sur le thème de la détention, avec une conférence et une discussion de groupe.

Programme des CETC

La Section des relations publiques organise des visites d'étude tous les mardis et jeudis pour les villageois des quatre coins du pays. À l'occasion de chacun de ces déplacements, 300 personnes sont invitées à Phnom Penh pour visiter le musée du génocide de Tuol Sleng, les champs de la mort de Choeung Ek et le siège des CETC. La veille de chaque excursion, le personnel de la Section se rend en province pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le Centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section se rend également dans les écoles secondaires et les universités pour présenter le travail des CETC.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Juin-juillet						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
29	30	31	1	2 Visite d'étude	3	4
5	6	7	8	9 Visite d'étude	10	11
12	13	14 Visite d'étude	15	16 Visite d'étude	17	18 Reine Mère Anniversaire
19	20	21	22	23 Visite d'étude	24	25
26	27 Audien ce initiale	28 Audien ce initiale	29 Audien ce initiale	30 Audien ce initiale	1	2
3	4	5 Visite d'étude	6	7 Visite d'étude	8	9
10	11	12 Visite d'étude	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30



Pour en savoir plus sur les

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

«Un processus ouvert à tous.»



National Road 4, Chaom Chau, Dangkao PO Box 71 Phnom Penh (Cambodge)

Centre d'information (appui aux victimes)

Street 21, House 6a (près du marché Kap Ko) Phnom Penh (Cambodge)



Général Tél.: +855 (0)23 219 814 Fax: +855 (0)23 219 841

Relations avec Tél.: +855 (0)12 488 023 les médias Tél.: +855 (0)12 483 283

Visites des CETC Tél.: +855 (0)12 488 029

Centre d'information Tél.: +855 (0)23 214 291

+855 (0)23 214 295

Sur la toile

CETC www.eccc.gov.kh www.unakrt-online.org **UNAKRT**

Twitter Flickr Facebook Youtube

twitter.com/KRTribunal www.flickr.com/krtribunal www.facebook.com/krtribunal www.youtube.com/krtribunal

*** Souhaitez-vous visiter les Chambres extraordinaires ? ***

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs. Pour en savoir plus, écrivez à pas@eccc.gov.kh.